



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 382-23-2019-A et 383-07-2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Sarah Giguère, Directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 382-23-2019-A amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8.

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la Loi le 20 mars 2020 soit, le jour de la délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la municipalité sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 7^e jour du mois de mai 2020.

Directrice des Services juridiques
et greffière adjointe par intérim,

Me Sarah Giguère